

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-10**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

OBJET : **Détermination du nombre d'adjoints** (*article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales*)

L'an deux mille vingt-six, le vingt mai, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune de **GRENAY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle Paul Burdier, sous la présidence de Mme Christine FASSINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mai 2026

Membres : Christine FASSINOT, Didier VERGNAIS, Annick TRABON, Franck THIMONIER, Annick BOUTIN,
Patrick LUYAT, Odile BOITTE, Armelle VALETTE, Daniel GROS, Nathalie ROCLE,
Christophe JAS, Raphaël DONJON, Priscilla TRAMBLAY, Mélanie KOZLOWICZ, Ludovic MINCHELLA, Romain PLOCH, Enza MILITI, Frédéric ABADIE, Myriam KACI.

Absents : Odile BOITTE (pouvoir à Annick TRABON)

Secrétaire de séance : PLOCH Romain

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2121-21 et L.2122-7.

Monsieur, Didier VERGNAIS membre le plus âgé du conseil municipal assure la présidence jusqu'à l'élection du maire. Le président a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Le conseil municipal **a fixé à 5 le nombre d'adjoint** au maire.

Considérant que, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Une seule liste s'est déclarée.

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 19

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 3

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 10

A obtenu : – Liste Monsieur Didier VERGNAIS : 16 voix

- La liste unique, ayant obtenu la majorité des voix, ont été proclamés adjoints au maire :

Monsieur Didier VERGNAIS , 1^{er} adjoint,

Madame Annick TRABON , 2^{ème} adjointe,

Monsieur Franck THIMONIER, 3^{ème} adjoint,

Madame Annick BOUTIN , 4^{ème} adjointe,

Monsieur Patrick LUYAT, 5^{ème} adjoint.

Délibération du Conseil Muni

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme :
Au registre sont les signatures.

Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le 24/03/2026
ID : 038-213801848-20260320-2026_10-DE

En Mairie, le 23 mars 2026

Le Maire,



Christine FASSINOT